

PPES CULTURE ET CREATION

COMPOSITION ELECTRO- ACOUSTIQUE 2024 2025

DÉROULEMENT DES ETUDES

- > 2 à 3 années
- > 750 heures au moins à valider, soit 125h par semestre sur 3

PARCOURS DEM

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

Dominante

- > Composition électroacoustique

Complémentaire Culture/Mise en situation artistique

- > 1 module complémentaire au choix parmi : analyse, initiation à la composition instrumentale, écriture, histoire de la musique, improvisation
- > Instrument augmenté
- > Mémoire de recherche ou Projet de création supplémentaire

Le module Instrument augmenté doit être suivi et validé sur 1 semestre.

Les modules annuels au choix doivent être suivis et validés sur 2 semestres.

Il est aussi possible de valider 2 modules semestriels différents.

VALIDATION DEM

- > UV Composition électroacoustique
- > UV Culture : 1 module complémentaire au choix parmi : analyse, composition instrumentale, écriture, histoire de la musique, improvisation + Module Instrument augmenté
- > UV Mémoire de recherche ou Projet de création supplémentaire

L'UV de la dominante peut être présentée deux fois dans le parcours.

Le DEM est obtenu quand toutes les UV sont validées.

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU PARCOURS

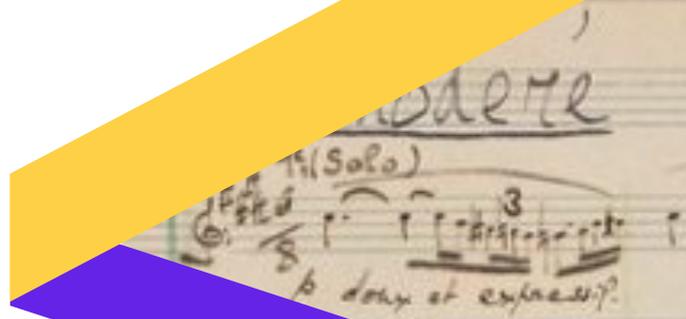
Complémentaire Environnement professionnel
Conférences, Rencontres pros, Forum

Enrichir son parcours selon son projet

- > Modules spécifiques ouverts à tous et toutes
- > Masterclass

Aller à la rencontre des publics, créer, découvrir

Création, médiation, projets transversaux, concerts, spectacles ...



EQUIPE PEDAGOGIQUE

Coordination : Marie-Agnès SAUVIGNET

Composition électroacoustique : Stéphane BORREL

Composition instrumentale : Raphaele BISTON

**Ecriture : Cédric GRANELLE,
Marie-Agnès SAUVIGNET-POIRIER**

**Analyse, Histoire de la musique : Claire LAPLACE,
Anthony MONDON, Nicolas MUNCK**

Improvisation : Raphaele BISTON, Jean RIBBE

PARCOURS POST DEM

DISCIPLINE OBLIGATOIRE

- > Composition électroacoustique

EVALUATION DES PARCOURS

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une reprise des acquis antérieurs (créditant des heures) est possible, pour les modules de culture sur présentation de documents justificatifs (étude au cas par cas en début d'année).

Compte-tenu de la spécificité du parcours de composition, une reprise des complémentaires du parcours instrumental ou vocal antérieur est possible (étude au cas par cas en début d'année).